

Plan de reprise d'activité

A l'issu de la période de confinement due au Covid-19

Extrait destiné spécialement aux bénévoles de l'association

Avec près de 800 adhérents, dont une centaine très investie dans le fonctionnement de l'association, de nombreux usagers et parties prenantes, Indre Nature se doit de prendre des dispositions de protection de ses salariés mais aussi de ses bénévoles afin que la vie associative puisse se redéployer en garantissant la sécurité sanitaire de tous. Aussi ce document souhaite s'adresser à l'ensemble des adhérents actifs qui vont reprendre leurs activités bénévoles.

Ce document sera susceptible d'évoluer dans le temps afin de prendre en compte les décisions réglementaires et les préconisations diffusées par l'autorité publique.

1) Objectif :

- Assurer progressivement la reprise des activités stoppées par la période de confinement.
- Préserver la sécurité sanitaire des salariés, adhérents actifs et usagers ainsi que de nos partenaires techniques et toutes les parties prenantes de l'association.
- Mettre en œuvre un mode de fonctionnement et une organisation adaptés aux nouvelles contraintes et garantissant la sécurité sanitaire de tous et toutes.
- Communiquer sur la situation, les dispositions prises et la nouvelle organisation de l'association auprès des différentes parties prenantes.

2) Personnes concernées :

Ce document est un extrait du plan de reprise d'activité global de l'association spécialement destiné aux :

- Adhérents actifs / bénévoles.
- Adhérents, usagers/publics bénéficiaires.

3) Activité dans nos locaux

Accueil dans nos locaux (poste d'accueil)

Public concerné : Administrateurs, bénévoles adhérents, usagers, fournisseurs...

État des lieux :

- Demandes de renseignements, adhésions, livraisons, agent technique de maintenance, faune blessée...

Préconisations : Mise en œuvre dès le 02 juin 2020.

- Gel hydro alcoolique à disposition pour les personnes entrant.
- Gel hydro alcoolique à disposition pour la personne tenant l'accueil.
- Cloisonnement de l'espace accueil avec du Plexiglas ou autres aménagements...

Animations ou réunions dans nos locaux

Public concerné : Salariés, groupes thématiques, bénévoles.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 11 mai 2020.

- Pas d'animations ou de réunions pour l'instant.

4) Activités à l'extérieur de nos locaux

Invitation à des réunions institutionnelles ou techniques par des partenaires

Public concerné : Salariés, administrateurs, groupes thématiques, partenaires techniques et financiers.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 11 mai 2020.

- Voir conditions mises en place localement par l'organisateur.
- Se munir de Gel hydro alcoolique d'un masque et application des règles de distanciation et gestes barrières (Port du masque éventuel selon conditions).

Rencontres/ réunions sur le terrain

Public concerné : Salariés, bénévoles, groupes thématiques, partenaires techniques et financiers, médias.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 11 mai 2020.

- Pas de réunions sur le terrain impliquant plus de 10 personnes.
- Port du masque, application des règles de distanciation et gestes barrières.

Animations en extérieur

Public concerné : Salariés, administrateurs, groupes thématiques, bénévoles, adhérents, usagers, partenaires techniques et financiers, médias.

Problèmes :

- Groupe de personnes, matériel prêté ou partagé, déplacement / covoiturage, éventuels lieux confinés (observatoires, locaux... Paiement prêt de documentation...
- Distance entre deux personnes pratiquant une activité en extérieur largement supérieure à la distance de sécurité de 1 mètre : elle est de 5 mètres pour une activité dont l'intensité est équivalente à une marche rapide.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 18 mai 2020.

- Annulation des animations nécessitant l'utilisation d'une longue vue, ou ne pouvant garantir le maintien d'une distance minimum d'un mètre entre les participants, jusqu'à la fin du mois d'août dans un premier temps.
- Accueil de 8 participants maximum pour les animations maintenues.
- Port d'un masque obligatoire pour l'intervenant et les participants.
- Solution hydro alcoolique pour l'intervenant.
- Pas de prêt de jumelles, matériel d'observation, les participants apportent leur matériel personnel.
- Respect les règles de distanciation physique (adaptées aux conditions de vent notamment).
- Pas de covoiturage.
- Pas d'accès aux observatoires.
- Pas d'échange de guide et documentation. Préparation de supports visuels en format A3 plastifié si besoin.
- Le matériel prêté est nettoyé après utilisation.

Animations en salle et conférences

Public concerné : Salariés, administrateurs, groupes thématiques, bénévoles, adhérents, usagers, partenaires techniques et financiers, médias.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 18 mai 2020

- Annulation des animations en salle et conférences jusqu'à la fin du mois d'août dans un premier temps, sauf nouvelles consignes gouvernementales.

Suivis et prospections de terrain sur sites naturels ou autres

Public concerné : Salariés, bénévoles.

Problèmes :

- Rencontres imprévues de riverains ou de partenaires, prospections collectives, prospections sur des sites en service (entreprises, aéroports...).
- Partage de matériel de prospection.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 11 mai 2020.

- Prospection de terrain individuelle autant que possible.
- Port du masque en cas de rencontre ou de prospection à plusieurs, application des règles de distanciation et gestes barrières.
- Le matériel doit être dédié autant que possible ou désinfecté après utilisation.
 - Investissement en matériel (réalisation d'une liste).
 - Fourniture de produits de nettoyage.

Tenue de stands

Public concerné : Salariés, administrateurs, groupes thématiques, bénévoles, adhérents, usagers.

Problèmes :

- Annulation de nombreuses manifestations et incertitudes sur d'autres.
- Plusieurs personnes sur des espaces réduits.
- Proximité avec le public.
- Documentation manipulée, ventes (paiements) et distribution de documents.
- Animations...

Préconisations : Mise en œuvre dès le 18 mai 2020.

- Voir conditions mises en place localement par l'organisateur.
- Adaptation du stand, se munir de Gel hydroalcoolique d'un masque et application des règles de distanciation et gestes barrières (Port du masque éventuel selon conditions).

Rencontres et animations groupes de bénévoles

Public concerné : Salariés, administrateurs, groupes thématiques, bénévoles, adhérents.

Préconisations : Mise en œuvre dès le 11 mai 2020.

- Rassemblement par petits groupes et dans la limite de 10 participants maximum.

- Respect les règles de distanciation physique.
- Éviter le covoiturage.
- Dans le cas où un covoiturage nécessaire et pour un trajet court, limiter celui-ci à 2 personnes afin de respecter une distance d'au moins 1 mètre entre elles (installation en croix avec le conducteur à l'avant et le passager à l'arrière du côté droit) et le port d'un masque est conseillé.
- Selon l'activité, port d'un masque conseillé.
- Solution hydro alcoolique à disposition.
- Les participants apportent leur matériel personnel.
- Pas d'échange de guides et documentation.
- Les pauses déjeuner sont organisées de manière à respecter les gestes barrière et la distanciation et pas de plats partagés, chacun apporte son propre repas.